

## Direction départementale des territoires

Metz, le 17 septembre 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par : Arthur Clausse

Tél: 03 87 34 33 22

Unité Police de l'eau

E-mail: arthur.clausse@moselle.gouv.fr

SODEVAM La Fabrique 14, Boulevard Paixhans 57000 METZ

**OBJET**: Dossier de déclaration concernant création de lotissement sur la commune d'Entrange – N° DIOTA-240724-110902-381-014

RÉF.: J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\2150. EP\ENTRANGE\2024 SODEVAM lotissement

Monsieur le Président,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif a création de lotissement sur la commune d'Entrange, pour lequel un accusé de réception vous a été délivré en date du 25 juillet 2024, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis <u>est recevable</u>.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter du 25 septembre. Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé. La police de l'eau devra être avertie de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement et un bilan des opérations sera transmis à l'issue des travaux.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers ans un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet https://citoyens.telerecours.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline DELLINGER